



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 71 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 63/177 de l'Assemblée générale, contient un aperçu des travaux effectués par le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et de l'évolution la plus importante de ses activités entre septembre 2008 et août 2009. Il fournit des détails sur les activités exécutées dans les domaines du renforcement des capacités des gouvernements de la région, de la coopération technique et des services consultatifs, de la démocratie et de l'appui à la paix, de la diffusion des informations parmi le public et de la documentation, ainsi que de la création de partenariats plus novateurs avec les gouvernements, les organisations sous-régionales, les organismes de la société civile, les organismes des Nations Unies et les missions diplomatiques.

* A/64/150.

** Le présent document est soumis tardivement parce qu'il a fallu y incorporer des modifications de dernière minute en raison d'un changement au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs au Centre de Yaoundé.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Droits de l'homme et paix et sécurité	3
A. Efforts en faveur de la paix et préoccupations concernant les droits de l'homme	3
B. Processus électoraux et défis dans le domaine des droits de l'homme	4
III. Activités menées de septembre 2008 à août 2009	5
A. Activités concernant les droits de l'homme	5
B. Activités relatives à la démocratie et à l'état de droit	10
C. Services consultatifs et coopération technique	10
D. Promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale	10
E. Programme de bourses	11
F. Information, sensibilisation et documentation	11
IV. Mise en place de partenariats	13
A. Collaboration avec des organisations régionales	13
B. Collaboration avec la société civile, les donateurs et la communauté diplomatique	14
C. Collaboration avec les organismes des Nations Unies	15
D. Autres événements concernant les droits de l'homme dans la région	16
V. Conclusions et recommandations	17

I. Introduction

1. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (ci-après dénommé le Centre) a été établi en 2001 à la demande des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, conformément à la résolution adoptée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de sa quatrième réunion, tenue en avril 1994 à Yaoundé, ainsi qu'aux résolutions 53/78 A et 54/55 A de l'Assemblée générale. Le Centre a pour mandat de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, d'appuyer l'établissement et le renforcement d'institutions nationales de protection des droits de l'homme et d'aider à la diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la sensibilisation à ceux-ci. Le Centre a également pour mandat de promouvoir la démocratie et l'état de droit dans toute la sous-région et d'agir en vue d'empêcher les conflits et d'appuyer la paix et le développement durables.

2. Le Centre fonctionne sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui l'a officiellement inauguré en juin 2002. Son personnel comprend actuellement un directeur, un conseiller régional pour la démocratie, deux spécialistes des droits de l'homme, un administrateur de programme national chargé de la bibliothèque et des bases de données et quatre assistants recrutés sur le plan local (dont deux ont été recrutés après l'adoption de la résolution 62/221 de l'Assemblée générale).

II. Droits de l'homme et paix et sécurité

3. Au cours de la période considérée, il y a eu des progrès notables dans le domaine de la paix et de la réconciliation, et des négociations politiques ont abouti à des processus de paix dans plusieurs pays. Toutefois, la région des Grands Lacs et les zones voisines ont été caractérisées par une violence continue dans l'est de la République démocratique du Congo, au Tchad et en République centrafricaine. Ces situations ont mis en évidence la fragilité de la paix et la nécessité de parvenir à des solutions durables qui tiennent compte des questions de responsabilisation.

A. Efforts en faveur de la paix et préoccupations concernant les droits de l'homme

4. En République démocratique du Congo, malgré l'application de la Déclaration de Goma du 16 janvier 2009 signée par le Gouvernement et les groupes rebelles, les activités militaires conjointes du Rwanda et de la RDC contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que l'opération actuelle des Forces armées congolaises contre les FDLR, les massacres, les actes de violence sexuelle et d'autres violations du droit international humanitaire se sont poursuivis. En République centrafricaine, l'accord signé par les partis politiques et les groupes rebelles en décembre 2008 dans le cadre d'un dialogue politique inclusif n'a pas encore été appliqué, en raison d'une reprise des activités des rebelles dans les zones nord et est de la République centrafricaine. Ces activités militaires aggravent les déplacements de populations et les forces officielles et rebelles agissent en totale

impunité, dans toutes les zones du pays où il y a une absence d'administration de l'État. Il existe une situation similaire dans l'est du Tchad, où des massacres, des violences sexuelles et des conflits interethniques sont régulièrement signalés. En remplacement de la Force européenne déployée en mars 2009, l'Organisation des Nations Unies avait déployé, au 15 mars 2009, une opération de maintien de la paix dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), qui avait une composante importante concernant les droits de l'homme. En République centrafricaine, l'ONU est en train de transformer la mission politique d'appui actuelle (BONUCA) en une mission intégrée.

5. Des mesures encourageantes en faveur de la paix ont été prises dans de nombreuses zones de la région. Au Burundi, le Gouvernement et les Palipehutu-Forces nationales de libération, qui sont des groupes armés d'opposition, ont signé un accord final de cessation des hostilités après avoir réussi à résoudre les deux derniers obstacles existants : les Palipehutu-FNL ont accepté de respecter la Constitution et de changer de nom afin d'éliminer toute référence ethnique, et les deux parties ont accepté un plan de partage du pouvoir dans le cadre du processus mené sous la médiation du Gouvernement sud-africain. Un mécanisme conjoint de vérification et de suivi a été créé afin d'accompagner la mise en œuvre de l'accord de paix. Le Président burundais a offert aux Palipehutu-FNL 31 postes politiques ainsi que la libération de prisonniers politiques.

B. Processus électoraux et défis dans le domaine des droits de l'homme

6. En ce qui concerne la démocratie, plusieurs pays de la sous-région ont connu des processus électoraux ou se préparaient en vue d'élections nationales législatives ou présidentielles. Au Burundi, au Cameroun, à Sao Tomé-et-Principe et en Angola, de nouveaux organes législatifs ont été créés et renforcés en vue de préparer les élections. Au Burundi, une nouvelle commission électorale a été établie afin de s'occuper des élections générales qui devraient se tenir en 2010 et mettre fin à la période actuelle de transition. Les accords d'Arusha conclus entre le Gouvernement et les rebelles avaient mis en place les modalités pour un partage du pouvoir entre les différents groupes. Au Cameroun, en décembre 2008, le Gouvernement a annoncé la nomination des membres de la Commission électorale nationale (ELECAM), qui est chargée de l'organisation, de la gestion et de la supervision de tous les processus électoraux et référendums menés dans le pays. Des élections présidentielles doivent avoir lieu en 2011. À Sao Tomé-et-Principe, l'Assemblée nationale a rétabli la Commission électorale nationale et désigné un ex-ministre de la justice en tant que président de cette commission en vue des élections locales qui auront lieu en 2009 et des élections législatives qui auront lieu en 2010. La Commission comprend des membres de tous les partis. En Angola, aucune date n'a encore été fixée pour des élections présidentielles, qui n'ont jamais été tenues depuis la fin de la guerre en 2002. Les dernières élections présidentielles en Angola se sont tenues en 1992. Des élections législatives en Angola ont eu lieu le 5 septembre 2008.

7. En République du Congo, le 12 juillet 2009, le Président de longue date Denis Sassou-Nguesso a été réélu pour un nouveau mandat de sept ans lors d'une élection boycottée par les partis d'opposition et avec de nombreuses abstentions parmi les

électeurs. Au moins six candidats à l'élection présidentielle ont demandé un boycottage national quelques jours avant la tenue des élections, en invoquant des irrégularités dans les registres électoraux et en se plaignant que les mécanismes de l'État avaient truqué le jeu politique en vue d'une victoire du titulaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, le différend électoral avait été soumis à la Cour suprême du pays, qui a officialisé les résultats le 25 juillet. Le Président Sassou-Nguesso a ensuite prêté serment au début d'août 2009.

8. Au Gabon, le décès du Président de longue date Omar Bongo Ondimba au milieu d'un mandat présidentiel a plongé le pays dans un processus électoral inattendu, où de nombreuses personnalités politiques ont essayé de jouer le rôle pratiquement omnipotent du Président décédé et ont provoqué une aggravation des tensions politiques. Bien que l'ordre constitutionnel ait été scrupuleusement respecté immédiatement après le décès du Président, grâce à la nomination de la Présidente du Sénat comme Présidente intérimaire, l'atmosphère politique qui a suivi l'annonce de la date des élections était particulièrement lourde, et certains milieux ont craint que le pays doive faire face à des troubles si la période de transition et le processus électoral n'étaient pas bien gérés.

9. Avant le décès inattendu du Président Bongo, des élections sénatoriales avaient eu lieu au Gabon le 18 janvier 2009 et des irrégularités avaient été également invoquées. Lors de ces élections, le parti au pouvoir, le Parti démocratique du Gabon, avait remporté plus de deux tiers des 102 sièges. Une vingtaine de candidats de plusieurs partis d'opposition, ainsi que du Parti démocratique du Gabon et quelques indépendants avaient fait appel auprès de la Cour concernant des allégations d'irrégularités et de corruption. La Cour constitutionnelle avait examiné plusieurs plaintes soumises par des candidats aux élections sénatoriales et avait rejeté les recours.

III. Activités menées de septembre 2008 à août 2009

A. Activités concernant les droits de l'homme

Situation des droits de l'homme

10. Dans plusieurs pays de la sous-région, la situation dans les prisons a continué à faire l'objet de graves préoccupations, surtout en ce qui concerne le surpeuplement et le manque de respect des normes minimales. Au Cameroun, il y a eu plusieurs cas d'évasion de prisonniers. À la prison de Bamenda, une personne a été tuée lors d'un incident survenu le 26 octobre 2008. La prison, qui avait été construite dans les années 30 pour une capacité d'environ 100 prisonniers, abritait actuellement quelque 700 prisonniers. Ses normes de sécurité sont considérées comme insuffisantes. Les quelque 300 prisonniers de la prison de Yokadouma se sont révoltés le 22 avril 2008, apparemment à la suite du décès d'un des détenus, qui serait dû à un manque de traitement médical approprié. Au Gabon, le 19 juillet 2009, des détenus révoltés à la prison centrale de Libreville auraient pris en otage quatre gardiens de prison, dont une femme enceinte, auraient incendié une partie des locaux et occupé le poste de police. Ils ont exigé de meilleures conditions de détention et des procès effectifs pour certains d'entre eux et ont insisté sur le fait qu'ils négocieraient uniquement avec le Président Bongo. Deux prisonniers révoltés auraient été tués au cours de l'intervention des forces de l'ordre et cinq autres auraient été blessés.

Des prisonnières auraient été victimes d'actes de violence sexuelle. La prison avait été construite en 1956 pour une capacité de 300 détenus, mais elle en accueillait actuellement environ 1 500, sans aucune modification de sa structure. Les conditions sanitaires sont déplorables, certains détenus auraient attendu un procès pendant de nombreuses années, en violation de la législation en vigueur.

11. Il y avait des préoccupations continues concernant la violation de la liberté d'expression dans certaines parties de la région. Des journalistes auraient été harcelés, sanctionnés, arrêtés et/ou détenus, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo, en Angola, au Cameroun et au Gabon. Au Cameroun, les organisations de la société civile ont signé un communiqué pour se plaindre du manque de respect de la liberté de pensée et d'expression dans le pays. En particulier, elles ont cité les cas d'un journaliste local, détenu et accusé de crime contre le Chef de l'État pour avoir mis en cause les nombreux bouclages de routes dans la capitale lors des mouvements du convoi présidentiel, et de deux enseignants à Bamenda qui avaient mis en cause les absences répétées du Président en dehors du pays. L'Union des journalistes camerounais s'est plainte de remarques faites par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la justice et Garde des Sceaux, et récemment par le Procureur général, qui avaient accusé les journalistes de manque de professionnalisme et les médias de diffusion excessive d'informations qui violaient des processus juridiques en cours, parce que plusieurs médias avaient diffusé des informations sur des affaires en cours d'enquête sur des cas de corruption. L'Union a demandé à ses membres d'être plus responsables lors de la diffusion d'informations sur des affaires judiciaires, mais n'a pas cédé à l'intimidation ou à la manipulation. Au Gabon, deux journalistes européens, qui seraient entrés dans le pays avec simplement un visa de touriste, après le rejet de leur visa de journaliste, ont été détenus avant de pouvoir quitter le pays le 10 février 2009. Leur employeur, la société de presse Capa, a indiqué que les autorités gabonaises avaient été informées et que les deux journalistes s'étaient présentés au Ministère de la communication lors de leur arrivée le 5 février 2009. Ils avaient été libérés le même jour, mais leur matériel a été confisqué. Des journalistes étrangers étaient considérés comme suspects au Gabon en raison des poursuites, et de l'attention qui s'en est suivie dans les médias, entreprises en France contre les Présidents du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale, concernant des gains illégaux. Au Rwanda, après plusieurs mois de débats, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur les médias le 23 février 2009, qui empêche les journalistes d'utiliser des informations officieuses et stipule que les sources doivent être déclarées à la demande des tribunaux, ce qui constitue une grave entrave au journalisme d'investigation. Toutefois, la loi élargit l'accès aux informations publiques en prévoyant des amendes pour les fonctionnaires qui dissimuleraient des informations. La nouvelle loi a été critiquée au Rwanda et sur le plan international.

12. La situation des travailleurs migrants s'est aggravée dans certaines parties de la sous-région, en particulier au Burundi et en Guinée équatoriale. De janvier à février 2009, il a été indiqué que les autorités burundaises auraient expulsé environ 800 étrangers illégaux, pour la plupart des citoyens de la République démocratique du Congo, et des Rwandais (environ 600), mais également des Ougandais, des Tanzaniens et des Sénégalais. Certaines sources indiquent que les nombres pourraient même être plus élevés, et pourraient atteindre quelque 1 400 personnes. Le Gouvernement burundais a déclaré que les étrangers étaient responsables de la plupart des crimes commis dans le pays, et que ces rapatriements étaient des

activités de routine. Certains étrangers se sont plaints que la police avait détruit intentionnellement des permis de résidence valables au Burundi. Par ailleurs, la frontière entre la Guinée équatoriale et le Cameroun a été fermée le 8 janvier 2009 à la suite d'une décision prise par le Gouvernement de la Guinée équatoriale – qui aurait pour objet d'empêcher l'immigration illégale. Il y aurait de nombreux Camerounais qui travaillent illégalement en Guinée équatoriale, où ils sont souvent maltraités, délestés de leurs biens ou stigmatisés en tant que criminels. Une centaine de ces travailleurs migrants ont été rapatriés au Cameroun depuis janvier 2009. La fermeture de la frontière a été particulièrement préoccupante pour les familles qui vivent le long de celle-ci et qui ont été séparées.

13. Sur le plan législatif, il convient de signaler certains événements notables dans la sous-région. En Angola, le 15 décembre 2008, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle loi portant création de la Commission constitutionnelle qui est chargée de formuler la future constitution du pays. La loi fixe un délai de 75 jours, à partir de son adoption, au cours desquels les partis politiques, les entités de l'État, les organisations de la société civile et les citoyens en général peuvent soumettre des propositions concernant le projet de constitution. La Commission a commencé officiellement à fonctionner 30 jours après l'adoption de la loi.

14. Au Burundi, le Parlement a adopté un nouveau code pénal. Le Sénat avait rejeté le Code, mais la chambre des députés du Parlement a inversé cette décision. Le Président Pierre Nkurunziza a signé l'adoption du Code pénal en tant que loi le 22 avril 2009. Le Code est généralement considéré comme un signe de progrès. Il interdit également la peine de mort. Toutefois, il comprend une clause controversée qui fait de l'homosexualité un crime, avec des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans.

Activités de renforcement des capacités

15. Le Centre a continué à centrer ses activités sur les pays où les Nations Unies n'avaient pas de présence en matière de droits de l'homme (bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ou une composante relative aux droits de l'homme d'une mission de maintien de la paix). Néanmoins, tous les pays d'Afrique centrale sont couverts dans les activités du Centre concernant le renforcement des capacités, les programmes de sensibilisation, et en particulier les institutions judiciaires de transition, la paix et la sécurité et d'autres questions importantes au niveau sous-régional.

16. Le Centre a continué à accorder dans ses programmes une grande importance aux questions relatives aux droits des femmes, à l'autonomisation des femmes, à la violence à l'égard des femmes et à la discrimination fondée sur le sexe. Pendant toute l'année, le Centre a poursuivi sa série de stages de formation de formateurs dans la sous-région : du 9 au 13 juin et les 2 et 3 décembre 2008, la première et la deuxième série de stages de formation de formateurs concernant l'égalité des sexes et les droits de l'homme ont eu lieu à Brazzaville. Du 4 au 8 mai 2009, à la suite d'une demande du Ministère gabonais des affaires sociales, le Centre a organisé un stage de formation de formateurs d'une semaine sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme à l'intention des coordonnateurs dans ces domaines au sein du Gouvernement gabonais. Le stage de formation a été organisé conjointement avec les formateurs nationaux qui avaient participé au stage précédent de formation de formateurs de la société civile au Gabon. Du 13 au 15 juillet 2009, le Centre a

organisé un stage de formation de formateurs à l'intention de la société civile sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme à Bafoussam (Cameroun).

17. Le Centre a également poursuivi sa collaboration avec les organisations s'occupant des droits des femmes. Le 19 juin 2008, le Centre a fait un exposé sur les instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme devant un groupe de jeunes réunis par l'association Action alternative des femmes au Cameroun. Le 8 mars 2008, le Centre a participé à la célébration de la Journée internationale des femmes, qui représentait un effort conjoint des organismes des Nations Unies, en étroite coopération avec le Ministère camerounais de la promotion de la femme et de la famille. Dans ce cadre, des journalistes et des représentants d'ONG ont été invités à une cérémonie coprésidée par le Ministère, le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Directeur du Centre.

18. Le Centre a renforcé sa collaboration avec les groupes des peuples autochtones dans la région afin d'améliorer leur capacité de traiter les problèmes et de pouvoir y faire face. À cette fin, le Centre gère un réseau sous-régional de peuples autochtones dont les membres échangent régulièrement des informations et des idées. En mars 2008, le Centre a lancé un réseau d'information sur Internet pour les peuples autochtones et les minorités d'Afrique centrale. Plus de 200 personnes, pour la plupart des dirigeants autochtones des pays d'Afrique centrale et d'autres pays, reçoivent les courriers et échangent des informations d'une manière régulière sur les questions qui les intéressent dans la sous-région (par exemple, les bourses réservées aux autochtones au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les initiatives des ONG locales pour la promotion des droits des autochtones, des invitations à des séminaires, l'échange de documentation, les demandes de propositions). Ce réseau a été présenté à la Conférence d'examen de Durban comme un exemple des meilleures pratiques dans la lutte contre la discrimination. Certains membres actifs du réseau ont été invités les 15 et 16 avril 2009 à un séminaire régional sur les droits des peuples autochtones en Afrique centrale organisé par le Centre, et des représentants des gouvernements et des collectivités autochtones du Cameroun, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, du Tchad, de la République centrafricaine, du Burundi et du Rwanda y ont participé. Des représentants des administrations locales, des parcs naturels et des ONG locales ont également été invités. Au cours de ce séminaire, les participants ont examiné en détail les problèmes auxquels doivent faire face les collectivités autochtones en Afrique centrale, et également des initiatives éventuelles afin de résoudre ces problèmes. Ils ont été sensibilisés aux droits mentionnés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et au principe de consentement libre, préalable et en toute connaissance de cause. Le 9 août 2009, le Centre a participé au Cameroun à la deuxième célébration officielle de la Journée internationale des peuples autochtones du monde.

19. Le 1^{er} octobre 2008, le Cameroun a signé la Convention sur les droits des personnes handicapées. Les 2 et 3 décembre 2008, le Centre a participé à deux manifestations organisées par le Ministère des affaires sociales à l'occasion de la dix-septième célébration de la Journée internationale des personnes handicapées. Le 3 décembre, le Centre a transmis un message officiel du Secrétaire général, qui soulignait la nécessité de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement et d'inclure les personnes handicapées dans tous les processus de développement. Le Ministère des affaires sociales avait choisi la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en tant que thème national

pour cette dix-septième célébration de la Journée internationale et mentionné que le Cameroun avait signé la Convention le 1^{er} octobre 2008. La nécessité d'une intégration sociale, éducative, économique et professionnelle des personnes handicapées a été soulignée par les représentants et reconnue. Le 15 avril 2009, lors de la célébration de la Journée internationale de la lutte contre la discrimination, le Centre a organisé une journée portes ouvertes à l'intention de 80 dirigeants d'organisations de la société civile participant à la protection des droits de l'homme, en particulier les droits des personnes handicapées.

20. Depuis septembre 2008, le Centre a organisé plus de 15 stages de formation à l'intention des agents de la police et de la gendarmerie camerounaises dans le cadre du Centre de perfectionnement à la police judiciaire ainsi que d'agents de la police des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale formés au Centre régional de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre à Awae (Cameroun), y compris certains qui se préparaient à être déployés dans des missions de maintien de la paix. Le Centre leur fournit des informations concernant l'identification de situations pouvant mettre en péril les droits de l'homme dans leur travail quotidien et les obligations juridiques internationales qui doivent être respectées par les représentants des autorités de l'État. Grâce à des jeux et des exercices interactifs, les agents de police ont l'occasion de réfléchir aux concepts d'égalité, de démocratie, d'universalisme des droits de l'homme et de débattre des possibilités et de la faisabilité d'utiliser les droits de l'homme dans leur travail quotidien.

21. Le Centre a continué à appliquer régulièrement les procédures conventionnelles et non conventionnelles. En particulier, il a continué à collaborer avec les mandataires des procédures spéciales dans l'application de leur mandat en accordant une attention particulière aux recommandations concernant la sous-région.

22. Au cours des périodes précédentes, six pays de la sous-région ont fait l'objet de l'examen périodique universel : le Cameroun, le Congo, le Tchad, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la Guinée équatoriale. Des conclusions et recommandations ont été faites et le Centre collaborera avec les gouvernements concernés et les organisations de la société civile afin de suivre la mise en œuvre.

23. Au cours de la période considérée, le cas de l'Angola a été examiné par le Comité des droits sociaux et culturels, le Cameroun a soumis des rapports au Comité des droits de l'homme, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité contre la torture et au Comité des droits sociaux et culturels, et son cas a été examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); le Tchad a soumis des rapports au Comité sur les droits de l'enfant, au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme et son cas a été examiné par les comités suivants : le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité des droits sociaux et culturels, le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme; la République du Congo a fait l'objet d'un examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et la République démocratique du Congo a soumis un rapport au Comité des droits sociaux et culturels et son cas a été examiné par le Comité des droits de l'enfant; le cas du Rwanda a été examiné par le Comité des droits de l'homme et le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le Burundi, la République

centrafricaine, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe n'ont pas soumis de rapport, et leur cas n'a pas été examiné par un comité.

B. Activités relatives à la démocratie et à l'état de droit

24. Les 18 et 19 novembre 2008, le Centre a organisé un programme de formation sur les droits de l'homme à l'intention des parlementaires de la République démocratique du Congo en collaboration avec l'Assemblée nationale congolaise qui visait à présenter les normes et mécanismes en matière des droits de l'homme aux parlementaires. Deux experts du Centre ont fait un exposé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et les différentes conventions relatives aux droits de l'homme et leur contenu, les travaux des comités et les Procédures spéciales, et les droits des groupes vulnérables, et ont orienté les activités vers des situations concrètes que les parlementaires pourraient rencontrer dans leurs activités quotidiennes. On a offert l'occasion aux 15 parlementaires qui avaient participé à ce stage de formation d'examiner d'une manière interactive leur rôle dans la promotion des droits de l'homme.

25. Du 18 au 29 juillet 2009, le Centre a envoyé une équipe au Gabon afin d'évaluer la manière de fournir un appui supplémentaire au Gouvernement dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, y compris lors des élections présidentielles prévues le 30 août. À cette occasion, l'équipe a rencontré de nombreux acteurs politiques, des partenaires internationaux ainsi que des représentants de la société civile et a examiné plusieurs stratégies d'intervention, notamment le renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans les élections. Une séance de travail avec le réseau des journalistes s'occupant des droits de l'homme a également eu lieu à Libreville.

C. Services consultatifs et coopération technique

26. Le 20 février 2009, le Fonds mondial pour la nature, en collaboration avec quatre ONG importantes s'occupant des peuples autochtones au Cameroun, a organisé une réunion afin d'examiner une stratégie conjointe pour fournir des services de plaidoyer au Ministère des affaires sociales, qui avait commencé ses travaux sur un projet de loi concernant les droits des populations marginalisées. Le Centre a fait un exposé sur les différents documents internationaux concernant les droits des peuples autochtones et a fourni des conseils.

D. Promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale

27. Le Centre a participé à la vingt-huitième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 4 au 8 mai 2009 à Libreville. Le Comité avait été créé le 28 mai 1992 par le Secrétaire général conformément à la résolution 46/37 B de l'Assemblée générale, afin de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la région de l'Afrique centrale grâce à des mesures de renforcement de la confiance, y compris la démocratisation et les droits de l'homme, des mesures visant à limiter la prolifération des armes, et le désarmement. Conformément à ses travaux sur l'Initiative de Sao Tomé dans le cadre d'une méthodologie de deux ans et sous la

direction de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, adoptée en 2008, le Comité a décidé d'inclure les principes fondamentaux concernant les droits de l'homme dans le Code de conduite de la Force multinationale de l'Afrique centrale, et en particulier les principes énoncés dans les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Dans le contexte de cette initiative, le Comité a également décidé d'inclure l'interdiction de l'utilisation d'enfants soldats dans l'instrument juridique concernant le contrôle des armes légères dans la sous-région de l'Afrique centrale, qui est également en cours d'élaboration.

E. Programme de bourses

28. D'abord appelé le programme de stages, le programme de bourses du Centre a continué à attirer l'intérêt des étudiants et des professionnels de la sous-région. En juillet 2009, le Centre avait accueilli 13 boursiers venant du Cameroun, du Tchad, du Congo, du Gabon, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, qui avaient aidé le Centre à mener des activités de recherche sur différentes questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie, et eux-mêmes ont bénéficié de leur séjour au Centre pour approfondir leurs connaissances concernant les mécanismes et procédures des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de sorte qu'ils sont mieux à même de contribuer aux initiatives pertinentes dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie dans leur pays d'origine après avoir terminé leur stage de boursier.

29. Les détails concernant la participation de chaque pays sont les suivants :

Cameroun	6
Congo	1
Gabon	1
République centrafricaine	1
République démocratique du Congo.....	2
Tchad.....	2
Total	13

30. Afin d'encourager la participation de tous les pays de la sous-région, en particulier ceux qui ont une faible représentation dans le programme de bourses, des activités supplémentaires de vulgarisation ont été mises en place par le Centre. Par conséquent, les informations concernant le programme de bourses ont été élaborées et diffusées au cours de toutes les réunions régionales et sous-régionales auxquelles a participé le Centre.

F. Information, sensibilisation et documentation

31. Le Centre a continué de fournir des informations en ligne à environ 6 000 contacts, répartis selon plusieurs réseaux (contacts généraux, journalistes, ONU, organisations de la société civile, membres du corps diplomatique), sur les questions

relatives aux droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies et l'évolution dans les domaines des médias, de l'information et du système transitoire de justice. Des informations ont été également fournies au public grâce à la petite unité de documentation du Centre. Au cours de la période considérée, le centre de documentation a enregistré plus de 1 000 visiteurs, qui étaient principalement des fonctionnaires, des étudiants, des chercheurs, des professionnels des médias et des dirigeants de la société civile.

32. Une série d'activités visant à célébrer la Journée internationale des femmes en 2009 a également eu lieu avec l'appui du Centre.

33. Vingt-cinq journalistes (membres du réseau de journalistes) au Cameroun ont été formés sur les questions relatives à la violence à l'égard des femmes et le rôle que les médias peuvent jouer pour combattre ce phénomène. Au cours d'un atelier de réflexion d'une journée organisé en octobre, les journalistes se sont engagés à diffuser régulièrement des informations sur la violence à l'égard des femmes. En décembre 2008, les membres du réseau de journalistes au Gabon ont collaboré avec le Centre pour organiser des activités d'une semaine afin de commémorer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des activités de sensibilisation ont été menées dans les écoles à Libreville ainsi que d'autres activités, qui ont abouti à une conférence de presse conjointe par le représentant régional et le Ministre gabonais des droits de l'homme le 10 décembre 2008.

34. Le 15 avril 2009, le Centre a organisé une journée portes ouvertes sur la question de la discrimination, en coopération avec les organisations camerounaises et françaises de la société civile. Les différentes formes de discrimination contre les handicapés ont été l'un des sujets les plus débattus au cours de cette manifestation, à laquelle ont participé des membres des associations d'handicapés.

35. Le Centre a mis au point une stratégie complète de matériel de vulgarisation visant à fournir des informations à ses différents partenaires grâce à des matériaux imprimés, audiovisuels et électroniques. Le Centre a élaboré un rapport global et un documentaire sur ses activités au cours des trois dernières années. Ces documents ont été présentés et diffusés aux partenaires lors de réunions et d'activités avec les médias. Plusieurs outils d'information, tels que des résumés analytiques et des exemplaires d'*International Perspective* (remplacé récemment par la publication *Rights and Democracy Focus*) – la compilation établie par le Centre des extraits de presse les plus pertinents – ont permis au Centre d'informer ses homologues sur l'évolution des droits de l'homme et de la démocratie dans la sous-région. Plus de 20 numéros de *Rights and Democracy Focus* ont été publiés depuis sa création en mai 2009.

36. Les 5 et 6 mai 2009, à la demande des membres du réseau gabonais pour les droits de l'homme, le Centre a organisé un stage de formation sur les droits de l'homme à l'intention de 27 journalistes gabonais. L'objectif de ce stage était de sensibiliser les journalistes aux questions et aux instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme, en particulier le mandat du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, et de rappeler les principes de responsabilisation, le respect de l'éthique et de la déontologie et le rôle des journalistes dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

IV. Mise en place de partenariats

A. Collaboration avec des organisations régionales

37. Les 6 et 7 octobre 2008, à Libreville, le Centre a organisé, en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, une consultation d'experts sur la traite des enfants en Afrique centrale, à laquelle ont participé 25 experts venant du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale. Les participants, comprenant des experts de la société civile et des gouvernements, ont eu l'occasion d'examiner la situation actuelle de la traite des enfants dans la sous-région ainsi que les normes et bonnes pratiques existantes dans chacun des pays participants. Ils ont adopté des recommandations adressées aux membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Les 11 et 12 mai 2009, le Centre a organisé une réunion de suivi du séminaire avec un atelier sous-régional sur les techniques ou les campagnes visant à lutter contre la traite des enfants en Afrique centrale.

38. L'Union interparlementaire, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a organisé le deuxième séminaire régional visant à impliquer les parlementaires dans les travaux des organes chargés de la mise en œuvre des traités au Gabon, tenu du 4 au 6 mars 2009. Le Centre a été invité à participer au séminaire. Plus de 80 participants y ont pris part, notamment des parlementaires, des représentants du Gouvernement gabonais, des représentants des institutions nationales chargées des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des équipes de pays des Nations Unies et des organisations internationales, ainsi que des médias.

39. Le Centre a continué d'établir des liens étroits avec l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a organisé deux réunions avec le réseau des journalistes sur les droits de l'homme au Gabon en mars et mai 2009.

40. Le Centre a bénéficié d'un appui logistique de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale au cours de ses missions effectuées au Gabon. Cet appui a été fourni dans le cadre du mémorandum d'accord entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Communauté économique¹.

41. Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Centre, des initiatives de collaboration seront poursuivies au cours de la prochaine année en ce qui concerne les autres organisations qui opèrent dans la sous-région, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

¹ À la suite de la création du Centre de Yaoundé, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à cette époque, Mary Robinson, a signé un mémorandum d'accord officiel avec le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Louis Sylvain-Goma, dans lequel les deux institutions se sont engagées à collaborer étroitement sur les questions relatives à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie dans la sous-région, étant donné qu'ils avaient des mandats similaires concernant ces domaines. Le mémorandum d'accord a été signé le 10 juillet 2002.

B. Collaboration avec la société civile, les donateurs et la communauté diplomatique

42. Au Cameroun, de juillet à septembre 2008, le Centre a participé à plusieurs ateliers organisés par l'Association du barreau américain, visant à élaborer un manuel de référence pour poursuivre en justice les auteurs de traite de personnes au Cameroun. L'objectif du manuel est de fournir des options en matière de poursuites à ceux qui essaient de traduire en justice des trafiquants. Il permettra également d'éduquer les individus chargés de l'application des lois sur les éléments de la traite et des stratégies pour lutter contre ce phénomène au Cameroun. Le manuel a d'abord été utilisé pour une formation des formateurs des agents de police sur la traite des êtres humains au Cameroun, organisée par l'Association du barreau américain à l'Académie nationale de police du Cameroun le 11 septembre 2008, et a depuis été utilisé pour d'autres programmes de formation destinés aux magistrats et avocats camerounais.

43. Le Centre a bénéficié d'un appui en matière de ressources humaines de la France et des Pays-Bas, qui a permis de financer des postes d'administrateur auxiliaire et d'appuyer activement les programmes du Centre dans la région. Le Centre remercie ces gouvernements de leur appui et recommande aux autres donateurs de renforcer leurs engagements.

44. Le Centre a établi un partenariat avec l'ONG internationale, Fonds mondial pour la nature, présente au Cameroun. Le 31 janvier et le 1^{er} février 2009, le Centre a participé à la retraite du personnel du Fonds organisé à Mbalmayo (Cameroun). À cette occasion, deux journées ont été consacrées à la formation du personnel du Fonds concernant les droits des peuples autochtones. Le 17 avril 2009, le Centre a participé à un atelier organisé par le Fonds concernant la mise en œuvre d'une stratégie de négociation en vue de la conclusion d'accords officiels de gestion conjointe du parc national de Campo Ma'an dans l'est du Cameroun conclus entre les peuples autochtones locaux et l'administration locale. Le Centre et le Fonds ont également collaboré en vue d'organiser un séminaire régional sur les droits des peuples autochtones qui s'est tenu les 14 et 15 avril 2009 et ils continueront à collaborer avec le Gouvernement camerounais en vue d'élaborer une législation nationale sur les droits des peuples autochtones.

45. Le 28 mai 2009, le Centre a invité les ambassadeurs de la sous-région ainsi que les représentants des principaux ministères camerounais à assister à une séance d'une journée pour des échanges d'idées sur les orientations et les activités éventuelles du Centre pendant l'exercice biennal 2009-2011. Des priorités thématiques ont été identifiées et examinées, telles que l'égalité des sexes, les droits économiques, sociaux et culturels, le rôle du Centre concernant le VIH/sida et le droit à un environnement sain.

46. Le 26 juin 2009, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale à l'appui des victimes de la torture, le Centre a organisé une conférence à Yaoundé, en partenariat avec une ONG camerounaise à l'intention de 40 membres du forum de la société civile contre la torture.

C. Collaboration avec les organismes des Nations Unies

47. Le Centre a continué à élargir sa collaboration avec les organismes des Nations Unies au cours de la période considérée. En novembre 2008, le Centre a collaboré avec le Département des affaires politiques en vue d'organiser une conférence régionale centrée sur la démocratie et les transitions politiques pacifiques. La conférence s'est tenue à Bamako et a réuni notamment des experts universitaires, des organisations non gouvernementales, le Commonwealth, des organismes des Nations Unies, des membres des commissions nationales électorales et des personnalités représentant différents gouvernements. En outre, le Centre et le Département des affaires politiques ont collaboré en vue d'appuyer les activités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale visant à promouvoir la paix et la sécurité, notamment en participant aux réunions de la Communauté économique sur ces questions. La relation spéciale établie entre le Centre et le Département des affaires politiques, qui date de la création du Centre, sera encore renforcée au cours de la prochaine année grâce à des activités similaires de collaboration.

48. Dans le cadre du Programme mondial d'Action 2, le Centre a été le chef de file pour deux activités. Du 19 au 23 octobre 2008, les responsables de programme des organismes des Nations Unies au Cameroun ont pris part à un stage de formation concernant une approche fondée sur les droits de l'homme dans le domaine de la programmation, coorganisé par le Centre et le bureau du Coordonnateur résident. En outre, un consultant a achevé la vérification de la législation camerounaise en tenant compte des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Cameroun a adhéré. Le Centre examine actuellement ce rapport.

49. Le Centre a participé aux célébrations de la Journée des Nations Unies, comme il le fait chaque année. Le 22 octobre 2008, les organismes des Nations Unies ont organisé une journée portes ouvertes au Centre d'information des Nations Unies afin d'informer les partenaires et les personnes intéressées au sein du Gouvernement, le corps diplomatique, et la société civile au sujet de leurs activités menées au Cameroun et dans la région. Le Centre a diffusé une documentation abondante afin de sensibiliser le public au sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le 24 octobre, une cérémonie officielle s'est tenue au Ministère camerounais des relations extérieures.

50. Du 3 au 8 décembre 2008, le Centre a fourni un appui technique aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée équatoriale afin d'élaborer un programme conjoint concernant le VIH/sida. Le Centre a collaboré étroitement avec des équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région et a fourni un appui substantiel pour la mise au point de leurs activités. En Guinée équatoriale, le Centre a établi une relation étroite avec les équipes de pays des Nations Unies, dont il est devenu un membre permanent, et est régulièrement consulté au sujet de leur planification et de leurs activités.

51. Le Centre gère le projet conjoint du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé « Aider les collectivités », qui vise à accroître la sensibilisation à la démocratie et aux droits de l'homme parmi les parties prenantes au Cameroun. Il y a six ONG qui bénéficient de ce projet, qui est parvenu à la fin de sa sixième phase. Le rôle du Centre est de fournir des conseils aux ONG et d'appuyer le renforcement de leurs capacités afin

de mettre au point des programmes d'éducation sur les droits de l'homme et d'intégrer les approches fondées sur les droits de l'homme dans leurs projets.

52. Les 30 et 31 mars 2009, le Centre a participé à un atelier organisé par l'Organisation internationale du Travail à l'intention de tous les organismes des Nations Unies sur des propositions pour l'intégration des nouveaux projets d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant les questions autochtones dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement et dans son document concernant le Cameroun. Le Centre a fait un exposé d'une heure sur la situation des peuples autochtones en Afrique centrale, leurs problèmes et leurs droits.

53. Du 1^{er} au 3 juillet 2009, le Centre a participé à une retraite organisée au Cameroun à l'intention des équipes de pays pour la Guinée équatoriale. Cela a donné l'occasion d'examiner des domaines de coopération pour un processus unique en Guinée équatoriale. Le Centre a été invité à fournir un appui dans le domaine des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les mécanismes et l'application du programme sur la gouvernance des équipes de pays des Nations Unies pour la période 2008-2012.

D. Autres événements concernant les droits de l'homme dans la région

54. Dans le contexte de l'Initiative concernant les Grands Lacs, un projet en cours dans le cadre du Programme des Nations Unies Action 2, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a déployé un conseiller régional spécialiste des droits de l'homme qui a commencé ses activités en février 2009 pour appuyer les équipes de pays des Nations Unies au Burundi, au Rwanda et en République démocratique du Congo et les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin d'encourager des activités conjointes et de traiter des défis régionaux en matière de droits de l'homme. Six membres de la Conférence internationale se trouvent en Afrique centrale (Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Ouganda et Rwanda). Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fournit un appui pour les protocoles et les projets de la Conférence internationale, en traitant d'un certain nombre de questions relatives aux droits de l'homme, telles que la prévention des génocides, les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, la lutte contre la violence sexuelle, l'exploitation illégale des ressources et l'impunité. D'autres questions relatives aux droits de l'homme traitées par le conseiller régional pour les droits de l'homme au cours de la période considérée, en étroite coopération avec la Conférence internationale et les gouvernements de la région, comprennent : la protection des étrangers menacés d'expulsion au Burundi et en République-Unie de Tanzanie; la situation des Batwa et des albinos; l'identification des personnes qui pourraient devenir apatrides; et les droits de l'homme dans le contexte des processus électoraux.

55. Le Pacte concernant la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé par les 11 États Membres en 2006 (et ratifié par 9 États jusqu'à présent), constitue un cadre juridique et politique important pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région et un mandat en vue de la surveillance grâce à la création d'un centre pour la promotion de la

démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique, y compris un observatoire régional des droits de l'homme, qui aura besoin de l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, surtout pour l'application effective de son mandat de surveillance.

56. L'observatoire régional sera relié à un réseau d'institutions et d'observatoires nationaux des droits de l'homme dans les pays membres de la Conférence internationale, ce qui augmentera l'utilité du secrétariat de la Conférence grâce à des efforts de gestion des conflits, à la mise en place d'un mécanisme d'alerte avancée et à la diffusion de rapports analytiques futurs et actuels sur les situations qui méritent de faire l'objet d'une attention urgente pour des actions de prévention et de rectification.

57. Une autre évolution qui pourrait renforcer la capacité institutionnelle en matière de droits de l'homme dans la sous-région est que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a nommé, en 2008, un commissaire chargé des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement humain et social. Il s'agit d'un ressortissant de la Guinée équatoriale et il travaillera à partir du siège de la CEMAC à Bangui. Son rôle est de faire en sorte que les questions relatives aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance dans la région de la CEMAC sont traitées d'une manière unifiée et que des recommandations sont faites à l'intention des États sur la meilleure manière de promouvoir ces valeurs. Le Centre de Yaoundé espère pouvoir collaborer activement avec le commissaire afin d'améliorer la situation des droits de l'homme dans la sous-région. À cet égard, une réunion avec le commissaire de la CEMAC est prévue, en vue d'identifier les domaines dans lesquels le Centre de Yaoundé pourrait collaborer avec son service dans le domaine des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

V. Conclusions et recommandations

58. Au cours de ces dernières années, le Centre de Yaoundé est devenu plus visible et a été sollicité par de nombreuses parties prenantes et de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce contexte, le Centre a organisé des stages de formation importants à l'intention de toute une série d'acteurs étatiques et non étatiques et a diversifié ses interlocuteurs, en créant une base pour une mise en œuvre plus efficace de son mandat au cours des prochaines années. Le Centre a également créé des réseaux spécialisés d'experts dans les domaines des médias, des institutions judiciaires de transition et des peuples autochtones, il a collaboré à un programme conjoint de renforcement de la démocratie avec le Département des affaires politiques, il a fourni des conseils techniques aux gouvernements de la sous-région et appuyé les capacités de nombreuses entités non gouvernementales. Il a également amélioré ses activités pour intégrer les droits de l'homme dans les travaux d'autres organismes des Nations Unies.

59. Au cours du prochain exercice biennal, le Centre a l'intention d'accorder davantage d'attention à la lutte contre la discrimination et l'impunité, la protection des droits économiques et sociaux et le renforcement des capacités des institutions nationales chargées des droits de l'homme.

60. Le Centre appuiera les gouvernements et autres parties prenantes afin d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban ainsi que les conclusions de la Conférence d'examen de Durban.

61. Au cours du prochain exercice biennal, il y aura également des activités dans de nouveaux domaines. Des millions d'habitants des pays qui sont riches en pétrole, en gaz et en ressources minérales vivent dans l'extrême pauvreté. Grâce à une bonne gouvernance, l'exploitation de ces ressources peut produire des recettes importantes afin d'encourager la croissance et de réduire la pauvreté. Une mauvaise gouvernance peut entraîner la pauvreté, la corruption et des conflits. C'est pourquoi le Centre concentrera son attention au cours du prochain exercice biennal sur une répartition équitable des ressources naturelles, et en particulier des industries d'extraction.

62. Finalement, dans le cadre de sa stratégie sous-régionale visant à promouvoir les droits de l'homme d'une manière plus globale, le Centre augmentera sa coopération avec les institutions nationales chargées des droits de l'homme en vue de créer de telles institutions dans les pays où elles n'existent pas et de renforcer les capacités des institutions qui existent déjà.
